

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADEMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand 2

Demande n° S3LP120002874

Dénomination nationale : Commerce

Spécialité : Commercial de la communication et du multimédia

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, localisée sur le pôle universitaire et technologique de Vichy, est proposée par l'UFR des langues appliquées, commerce et communication (LACC). Cette formation générale au commerce est destinée à apporter une double compétence à des candidats possédant, par leur formation antérieure, une bonne connaissance de l'informatique, du multimédia ou de la communication. Elle concerne les secteurs de l'imprimerie arts graphiques, régie publicitaire, réseaux de prestataires informatique et entreprises du multimédia. Les métiers visés sont ceux de technico-commerciaux formés aux spécialités et à l'environnement spécifiques de leur métier.

Les diplômes permettant l'accès à cette formation sont : les L2 « Communication », « Informatique » ; le DUT « Information-communication », « Informatique », « Services et réseaux de communication », « Génie des télécommunications et réseaux » ; et les BTS « Informatique de gestion », « Informatique et réseaux pour l'industrie et les services ». Certaines unités d'enseignement sont accessibles dès la 2^{ème} année de licence, permettant l'intégration dans cette spécialité.

Il existe une bonne diversité d'origine des publics, exclusivement inscrits en formation initiale (1 candidat sur 2 est retenu à l'inscription). Il s'agit une formation en cohérence avec l'offre de l'établissement, proposée dans la continuité des DUT et BTS. Le positionnement dans l'offre régionale de formation n'est pas évoqué.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	15
Taux de réussite	94 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	4/54 (7 %)
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	45 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	67 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

Cette spécialité est placée sous la responsabilité d'un professeur certifié qui s'appuie sur une équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels. Un conseil de perfectionnement est mis en place, dont les missions et rôle rejoignent ceux de la commission pédagogique. Il convient de souligner la proposition de dispositif pédagogique permettant de prendre en compte la diversité des groupes, en particulier les outils informatiques d'autoformation. Les partenariats professionnels se déclinent dans toutes les dimensions de la formation, mais ces relations ne font pas l'objet de convention. L'origine des étudiants est majoritairement issue de BTS par rapport aux DUT.

Sur l'ensemble des diplômés identifiés, 75 % ont un emploi en adéquation avec leur diplôme. L'insertion moyenne est de 67 %, mais aucune information n'est fournie pour l'année 2008/2009. Par ailleurs, une augmentation régulière de la poursuite d'études, de 17 % à 30 % entre 2007 et 2010, montre tout l'intérêt de mettre en place un suivi rigoureux de l'insertion professionnelle des diplômés ainsi qu'une réflexion stratégique sur l'évolution de cette formation. L'auto-évaluation, pertinente, a conduit l'équipe pédagogique à prendre en compte les points faibles pour améliorer la spécialité.

- Points forts :

- L'insertion professionnelle en adéquation avec les objectifs de la formation.
- Des projets tuteurés pertinents et stage long.

- Points faibles :

- Des partenariats non formalisés.
- Une mixité des publics insuffisante.

Notation



- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement



Il est attendu que soit mis en place un conseil de perfectionnement dans le but d'avoir une analyse prospective de la formation, qui pourrait conduire à envisager l'accès par la voie de l'alternance, à équilibrer la mixité des publics et l'origine des étudiants, de renforcer la contribution des professionnels dans la formation. L'établissement pourrait établir des conventions et renforcer ainsi les partenariats avec les entreprises du secteur. Cette étape institutionnelle serait un moyen d'ajuster la formation au plus près de la demande du secteur économique concerné.